

**Nous croyons que toutes choses appartiennent à Dieu qui nous appelle, en tant que personnes et en tant qu'Église, à gérer fidèlement tout ce qu'il nous a confié.**

En tant que serviteurs de Dieu, notre vocation première est d'être des intendants dans sa maison<sup>1</sup>. Dieu, qui en Christ nous a offert une vie nouvelle, nous a également confié des dons spirituels en vue de l'affermissement et de la mission de l'Église<sup>2</sup>. Le message de réconciliation a été confié à chaque croyant, afin que par l'Église le mystère de l'Évangile soit révélé au monde entier<sup>3</sup>.

Nous croyons aussi que le temps appartient à Dieu et que nous devons gérer avec soin celui qui nous est confié<sup>4</sup>. Dès la création, Dieu a appelé les êtres humains à respecter des temps de repos et de culte. Dans l'Ancien Testament, le septième jour était un jour saint car c'était le jour où Dieu s'est reposé de son œuvre créatrice<sup>5</sup>. Le sabbat était aussi considéré comme saint pour que les Hébreux se souviennent que Dieu les avait délivrés de l'esclavage et agissent en conséquence<sup>6</sup>. En Jésus, chaque instant est saint, mis à part pour Dieu, et destiné à être utilisé pour le salut, la guérison et la justice<sup>7</sup>. De nos jours, l'Église met habituellement à part pour ce repos le premier jour de la semaine (dimanche), et est appelée à vivre en tout temps en accord avec la justice sabbatique.

Nous reconnaissons que toutes choses appartiennent à Dieu, le Créateur. L'année sabbatique et l'année du jubilé témoignaient concrètement qu'aussi bien le pays que le peuple d'Israël appartenaient à Dieu<sup>8</sup>. Au début de son ministère, Jésus a annoncé l'année de grâce du Seigneur, souvent identifiée au jubilé. Par Jésus, les pauvres entendirent la bonne nouvelle, les captifs furent libérés, les aveugles recouvrèrent la vue et les opprimés furent délivrés<sup>9</sup>. L'Église primitive de Jérusalem mettait en pratique le jubilé en annonçant l'Évangile, en guérissant les malades et en partageant les biens. D'autres Églises du Nouveau Testament aidaient financièrement ceux qui étaient dans le besoin<sup>10</sup>.

En tant que gérants de la terre créée par Dieu, nous sommes appelés à prendre soin de la création, à être attentifs au repos et au renouveau de la terre et de tout ce qui y vit<sup>11</sup>. En tant qu'intendants de l'argent et des biens, nous avons à mener un style de vie simple, à nous aider les uns les autres, en particulier au sein de l'Église, à promouvoir la justice économique et à donner généreusement et avec joie<sup>12</sup>. En tant qu'individus dépendants de la providence de Dieu, nous

ne devons pas nous inquiéter de nos besoins mais chercher premièrement le Royaume de Dieu<sup>13</sup>. Nous ne pouvons pas être de véritables serviteurs de Dieu si nos vies sont dominées par la recherche de richesses.

Ensemble, nous sommes appelés à être gérants de l'Église, au service de Dieu. Dès maintenant, nous entrons dans le repos de Dieu et mettons en œuvre la justice promise par lui<sup>14</sup>. L'Église vit cela dans l'attente joyeuse du retour de son Maître et de la restauration de toutes choses dans les nouveaux cieux et sur la nouvelle terre.

## NOTES

1. Lc 12,35-48 ; 1 Co 4,1-2
2. 1 P 4,10-11 ; Tt 1,7 ; 2,5
3. 2 Co 5,18-20 ; Ep 3,1-10
4. Ps 31,16 ; Ep 5,15-16 ; Col 4,5
5. Ex 20,8-11
6. Dt 5,12-15
7. Mc 2,27-28
8. Lv 25,23.42.55
9. Lc 4,16-21
10. Ac 2,44-45 ; 4,32-37 ; 2 Co 8,1-15 ; Ga 6,10
11. Ps 24,1 ; Gn 1,26-28
12. Ph 4,11-12 ; 2 Co 8,13-14 ; Jc 5,4 ; 2 Co 9,7
13. Mt 6,24-33
14. Mt 11,28-29 ; Hé 3,11 et 4,11 ; Ap 7,15-17.

**I.** Dans le Nouveau Testament, l'idée de gestion est utilisée en rapport avec la mise en œuvre de ce qui nous a été confié, l'Évangile (1 Co 3,10 ; 4,1-2 ; Mt 25,14-30). Dans un sens plus large, elle est reliée au fait que Dieu est le chef d'une « maisonnée » dans laquelle les chrétiens sont ses serviteurs ou ses intendants, ses fils et ses filles auxquels des responsabilités ont été confiées. Au premier siècle ap. J.-C., les maisonnées constituaient des entités économiques incluant souvent des personnes ne faisant pas partie de la famille biologique. C'est pourquoi, le terme gérer est employé pour se référer à notre double responsabilité qui est de faire connaître l'Évangile et de gérer notre temps, nos biens matériels et notre argent.

**II.** En ce qui concerne les biens matériels, nous croyons que nous sommes appelés à une vie simple s'enracinant non dans la glorification du dénuement mais dans la dépendance de Dieu, le propriétaire de toutes choses. Nous reconnaissons que nous dépendons des dons généreux de Dieu pour notre nourriture, nos vêtements, notre salut et même notre vie. Nous n'avons pas besoin de nous cramponner à notre argent et à nos biens, mais nous pouvons partager ce que Dieu nous a donné, par exemple en nous aidant mutuellement afin que personne ne manque du nécessaire dans la famille de foi. L'entraide, le partage et la solidarité prolongent les pratiques du peuple d'Israël qui devait prendre un soin tout particulier des veuves, des orphelins, des étrangers et de toute personne en situation de détresse économique (Dt 24,17-22). Dîmes et prémices faisaient partie des mesures de partage des biens dans l'Ancien Testament (Dt 26 ; cf. Mt 23,23).

**III.** La justice économique faisait partie intégrante du cycle sabbatique pour le peuple

d'Israël. L'année sabbatique, tout comme le jour du sabbat, devait permettre le repos et la liberté de la terre et des travailleurs. L'année suivant les sept fois sept ans, soit la cinquantième année, l'année du jubilé, devait restaurer aussi justice et miséricorde : les terres familiales devaient revenir à leurs premiers propriétaires, les dettes être effacées et les esclaves libérés (Lv 25). Ces lois relatives au jubilé et au sabbat avaient pour effet de rétablir tous les 50 ans une certaine égalité économique. Jésus a enseigné la prière suivante à ses disciples : « Remets-nous nos dettes, comme nous les avons remises aussi à nos débiteurs » (Mt 6,12 ; cf. Mt 18,23ss). Dans les temps encore à venir, Dieu pourvoira aux besoins des saints (Ap 7,15-17). Nous devons premièrement chercher le Royaume de Dieu et nous départir d'une mentalité consumériste, d'un esprit de compétition, d'une productivité sans limite, de l'avarice et d'un attachement excessif aux biens.

**IV.** La loi du jubilé apparaît en Lv 25 ; 27,16-25 et Nb 36,4. D'autres références à la pratique concrète des années sabbatiques et de jubilé apparaissent en Dt 31,10 ; 2Ch 36,21 ; Es 37,30 ; 61,1-2 ; Jr 34,8-22 et Ez 46,17. Flavius Josèphe, l'historien juif du premier siècle ap. J.-C., fait référence à une époque où les Juifs de Palestine connurent la famine à cause d'une année sabbatique (ou jubilaire) où la terre était en jachère. Tous les sept ans, le gouvernement romain exemptait la Judée du paiement des tributs. La pratique de l'Église de Jérusalem et le partage économique des premières communautés chrétiennes montrent que les réalités économiques du jubilé ont continué d'être pratiquées et adaptées au contexte urbain.

.../...

## Commentaire (suite)

V. La théologie de la gestion des biens nous rend conscients de l'intérêt de Dieu non seulement pour les êtres humains, mais aussi pour le reste de la création. Tant les animaux que les champs bénéficiaient du sabbat et de l'année sabbatique. Les lois jubilaires nous sensibilisent

à la nécessité de prendre soin de la terre et de la préserver. Dans l'attente des nouveaux cieux et de la nouvelle terre, nous devons dès aujourd'hui nous engager à utiliser correctement les ressources terrestres.

### Enjeux

• Dans notre contexte occidental de prospérité et de recherche d'abondance, cet article de foi affirme l'importance d'une attitude fondamentalement confiante dans la providence divine concernant le nécessaire.

L'article souligne la pertinence de l'enseignement de l'ancienne alliance concernant la gestion des biens et ses prolongements pour la nouvelle alliance et l'Église.

Cet article apporte une perspective chrétienne au débat actuel concernant l'écologie et le développement durable.

La gestion des biens et de la terre est repensée dans la perspective d'une vie de disciple. Ainsi comprise, la générosité fait partie de la justice attendue par le

Christ pour les chrétiens et l'Église, et donc de leur témoignage dans ce monde.

L'article rend attentif au fait que la solidarité ne doit pas s'exercer uniquement localement, mais également envers tous les êtres humains en détresse à l'échelle mondiale.

La perspective développée dans cet article est susceptible de libérer d'énormes ressources tant sur le plan matériel qu'en termes d'énergie, de motivation et de temps pour faire le bien au nom du Christ.

L'enseignement sur le jubilé rend sensible à la nécessité de corriger les effets d'une dynamique économique livrée à elle-même, en privilégiant des dynamiques régulatrices telles que le commerce équitable, des échanges de services, etc.